

Conseil municipal 22 juillet 2021
Compte-rendu de séance

Le 22 juillet 2021 à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence d'Emily UNIA, Maire.

Présents :

Emily UNIA - Catherine POMMET - Gilles FONTAINE - Géraldine MALTERRE - Christian BROUILLARD - Chantal CHATAGNIER - Arlette DENIS - Stéphanie DEY - Amélie FEVRE - Christian PERDRIX - Christelle VAUCHER.

Absents :

Philippe VILARD - Jean-Paul DE SOUSA - Frédéric DELALANDE - Alain MICHEL.

- > dont pouvoir donné par Philippe VILARD à Emily UNIA
- > dont pouvoir donné par Frédéric DELALANDE à Amélie FEVRE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- absents : 4
- procurations : 2

Date d'affichage : 27/07/2021

Secrétaire de séance désigné par le conseil : Catherine POMMET

Approbation du compte-rendu du 24 juin 2021

Le compte-rendu du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme :

Déclarations préalables :

- Mairie Vignes des mares : clôture
- Les Raviers : isolation extérieure d'une maison et pose de volets roulants
- Croix Ravier Villeneuve : clôture
- Creux Gonin Ternant : extension d'une maison

Permis de construire :

- Le Carruge : transformation d'un garage en chambre
- Eglise Montaplan : maison individuelle
- Mairie Prairie : maison individuelle
- Mairie Terre de l'Alouette : maison individuelle
- Eglise Moulin : maison individuelle
- Montrin : maison individuelle

DIA :

- Le village
- Clos Mallot
- Nizerel

Bâtiments communaux :

- L'Etat au titre de la DETR octroie une subvention de 2 349 € pour l'agrandissement et la mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle, soit 30 % du coût des travaux.
- Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires permettant le versement d'une subvention de 6 180 €.
- Suite au vol du coq du monument aux morts intervenu en novembre 2020, Madame Le Maire propose au conseil municipal de faire appel à un tailleur de pierre afin de remplacer à l'identique le coq. Un plan de financement a été élaboré pour cette rénovation. Plusieurs subventions seront sollicitées auprès du Département de l'Ain, de l'ONAC, du Souvenir Français et de la caisse locale de Groupama. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Madame Le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de ces différents organismes.
- La commune de Saint Bénigne a confié en mai 2021 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ADIA pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la rénovation énergétique de l'école. Cette mission a débouché sur la présentation de différents scénarios d'aménagement qui ont été étudiés en comité de pilotage le 21 juillet. Le scénario n°8 a été retenu pour un montant total estimatif de 400 433 €. Les travaux prévus sont l'aménagement de l'appartement au-dessus de l'école pour en faire un espace dédié à l'école ainsi que l'isolation du bâtiment par l'extérieur. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Madame Le Maire à effectuer des demandes de subvention et à signer tout document relatif à cette opération. Il adopte le projet et son plan de financement prévisionnel.
- Suite au projet conjoint des communes de Saint-Bénigne et Pont de Vaux, qui vise à promouvoir les modes actifs le long de la RD2 et à sécuriser les traversées piétonnes, Le Département est favorable à la création d'un passage piéton sur la RD2 au niveau de la zone commerciale. Il prendra en charge ces travaux.

Finances :

- Madame le Maire présente des devis :
 - > Equipement en mobilier pour la cantine et la bibliothèque pour 2 612,96 € auprès de l'entreprise Mobidecor
 - > Equipement en mobilier pour l'école pour 1 323,21 € auprès de l'entreprise Mobidecor
 - > Passage piéton au Mollard pour 5 694 € auprès de l'entreprise SOCAFL
 - > Nettoyage, balayage et traitement antimousse des toitures de l'école et de la cantine pour 4 905,60 € auprès de l'entreprise Rossignol
 - > Ménage d'une partie de l'école pendant les vacances pour 460 € HT par l'entreprise MP Propreté
 - > Création d'une plateforme pour la pose d'un abribus à l'arrêt du salon de coiffure pour 1 719 € HT par l'entreprise JCB

Ces devis sont validés.

- En raison de la dissolution de l'association de la garderie « Les petits loups », le conseil municipal délibère à l'unanimité pour annuler la subvention de 650 € qui lui était allouée.
- Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Bresse et Saône pour 2 554,10 €. Celle-ci concerne l'installation de la SCI CN fermetures sur la zone d'activité de Pont de Vaux Est.

Agents communaux :

- Sandrine CASABELLA, ATSEM, sera titularisée au 1^{er} septembre 2021.

Commissions communales :

- La commission bâtiments s'est réunie le 21 juillet pour travailler avec l'ADIA sur le projet de rénovation énergétique de l'école.
- La commission urbanisme s'est réunie le 15 juillet afin de travailler sur le PLUi.

Communauté de Communes Bresse et Saône :

- Un compte rendu est fait des différentes réunions ci-dessous :
 - > Les réseaux de bibliothèques de la communauté de communes réunis le 17 juin.
 - > La commission finances qui s'est tenue le 27 juin.
 - > Le conseil communautaire du 7 juillet.
- Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2020 du service public d'assainissement non collectif.

Compte rendu de diverses réunions :

- La commune a accueilli le conseil d'administration du syndicat de l'eau Saône Veyle Reyssouze le 30 juin.
- Une visite d'inspection s'est tenue le 8 juillet à la Blétonnée concernant la nouvelle station de télécommunication.
- L'AG extraordinaire de la garderie a eu lieu le 1^{er} juillet. La dissolution de l'association a été actée. L'association 1 2 3 Soleil reprend l'accueil périscolaire dans les locaux existants.

Informations diverses

- Le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze a effectué des travaux sur le réseau qui passe sous la RD2.
- La commune a accueilli une personne effectuant un travail d'intérêt général pour 35 h. Elle a travaillé à l'entretien des espaces verts de la commune. Cette expérience sera amenée à être renouvelée.
- 5 élus et Madame Le Maire ont participé à une formation sur les fondamentaux de l'urbanisme le 16 juillet.
- Christian Brouillard s'est formé sur la législation funéraire le 7 juillet.
- Le logement à l'étage au Clos Berthet est de nouveau ouvert à la location.
- La mairie sera fermée au public du 9 au 20 août.
- La salle multifonction est à nouveau relouée dans le respect des gestes barrières. Les tables et bancs ne sont plus loués indépendamment de la salle.

Clôture de la séance à 21h

